



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
08/06/2023

Date de publication :  
14/06/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 20  
Excusés-représentés : 2  
Votants : 22  
Excusés : 1  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 juin 2023.

#### Conseillers Municipaux en exercice : 23

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Etaient excusés-représentés :

M LEFEBVRE Francis représenté par Mme MASUREL Anne  
Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure

#### Etait absent-excuse :

M DUTHOIT Valentin

**Secrétaire de séance** : Mme RUSCART Delphine

**N° du registre des délibérations : 36/2023**

**Objet : Signature d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour l'attribution du fonds de concours - Restructuration et regroupement de l'école Ferry Vion**

Madame la Maire informe que la Métropole Européenne de Lille apporte une participation financière à la commune à travers le dispositif de soutien de fonds de concours.

La restructuration du groupe scolaire Ferry Vion permet de répondre de remplacer des bâtiments vétustes, inadaptés et énergivores d'une part, de requalifier le patrimoine communal d'autre part. Celle-ci s'effectue sans consommation foncière supplémentaire et

dans le respect de la protection de la ressource en eau. En effet, le projet regroupe les trois sites actuels sur un site unique.

L'engagement de la Métropole s'est traduit par délibération n° 23C0070 du 14 avril 2023 qui attribue un fonds de concours d'un montant maximal de 500 000€ pour le projet de restructuration et regroupement de l'école Ferry Vion.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la signature d'une convention entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Houplin-Ancoisne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE** avec 17 voix pour, 2 contre (Messieurs BOCQUILLON et FOUCART), et 3 abstentions (Madame DELORY et Messieurs CRESPEL et SIX)

Le Conseil municipal,

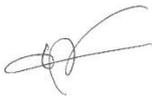
- **DECIDE** d'autoriser Mme la Maire à signer la convention et prendre toutes décisions concourant à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**